

Règlement officiel du Belgium Blackjack Trophy 2024

Le Circus Casino Resort de Namur, représenté par M. C. Van Kerrebroeck, adjoint de direction et Mme C. Ainseur, responsable marketing, en partenariat avec le site www.tournois-de-blackjack.be, représenté par M. Y. Van Belleghem, administrateur du site et directeur de tournois indépendant, accueillera et co-organisera le samedi 12 octobre 2024 un tournoi de Blackjack « open », d'un droit d'entrée de 110+10 €, et intitulé « Belgium Blackjack Trophy 2024 ».

Conditions de participation :

1. Les joueurs désireux de s'inscrire au tournoi mentionné ci-dessus devront être membres régulièrement inscrits du Casino de Namur, ne pas être interdits de jeu ou d'entrée au Casino de Namur, et s'engager à respecter les règles et règlements en vigueur à ce même casino, ainsi que les points du présent règlement.
2. Les candidat(e)s à la participation au tournoi devront confirmer leur inscription directement auprès du Directeur de tournoi (Tournament Director, ou TD) au plus tard à la fin de la période de check-in.
3. À la fin de la période de check-in (inscription), les joueurs seront invités à tirer leur place au sort et se verront rappeler les points de règles spécifiques au tournoi par le TD. Le joueur inscrit est censé avoir lu et compris le présent règlement.
4. Aucun dédommagement ne sera effectué en cas de forfait (absence le jour du tournoi), de désistement sans désigner de remplaçant(e) ou d'arrivée tardive au tournoi. L'arrivée en temps et en heure à la zone de tournoi sera de la responsabilité des joueurs inscrits.
5. Toute personne prise en train de tricher sera disqualifiée du tournoi et exclue pendant un an de tout tournoi patronné par l'association organisatrice et/ou par le casino-hôte.
6. Seules seront autorisées à participer au tournoi les personnes âgées d'au moins 21 ans le jour du tournoi.
7. Le TD se réserve le droit de refuser la participation au tournoi à toute personne suspectée de vouloir troubler le déroulement du tournoi, de tricherie ou de non-adhésion au présent règlement, ainsi qu'à toute personne possédant de tels antécédents.
8. Les places toujours non pourvues à l'heure de clôture du check-in seront librement réattribuées par le comité organisateur ou par le TD, notamment au moyen d'une liste de joueurs suppléants, établie sur demande d'intéressés.
9. Les joueurs disqualifiés du tournoi par le TD, notamment pour des raisons de fraude, tricherie ou disciplinaires, ainsi que les joueurs déclarant forfait ou quittant prématurément le tournoi, ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité.
10. Le joueur qui s'inscrit reconnaît accepter le présent règlement dans son intégralité.

Déroulement :

11. Le tournoi prévoit un premier tour d'éliminatoires (en une ou plusieurs vagues d'une ou deux tables), un tour de semi-finales, et un tour de finale (sur une seule et unique table).
12. Les hôtes et organisateurs du tournoi s'efforceront d'égaliser autant que possible le nombre de participants à chaque table, avec 3 ou 6 joueurs par table au premier tour, un minimum de 4 joueurs et un maximum de 7 joueurs en semi-finales, et un maximum de 6 joueurs en table finale. Les conjoints pourront être séparés à leur demande (sauf table finale).
13. Un minimum de 12 mains et un maximum de 24 mains de Blackjack seront jouées pour chaque tour. Les participants sont obligés de miser à chaque main.

14. Les joueurs seront répartis au hasard des places, par tirage au sort de cartes d'attribution de sièges. Le comité directeur du tournoi n'acceptera aucun arrangement entre joueurs quant à la répartition des places et/ou des horaires de sessions.

15. Au début de chaque tour, tous les participants reçoivent un capital de jeu de 4 000 unités minimum en jetons et/ou plaques de tournoi, sans valeur monétaire. Les prêts et échanges de jetons entre joueurs ne sont pas autorisés. En aucun cas les joueurs ne pourront introduire de jetons extérieurs ou produire des espèces aux tables de tournoi. Ce capital de jeu est renouvelé à chaque tour et restera la propriété exclusive des organisateurs. Un joueur ne pourra pas miser sur un (ou plusieurs) autre(s) joueur(s).

16. Un décompte intermédiaire des scores se fera durant chaque rebattage du sabot, ainsi qu'avant le début des deux dernières mains du tour de tournoi. Le décompte sera effectué par le Tournament Director (TD), par le croupier ou par un représentant du TD.

17. Avant les deux dernières mains de chaque tour, les décomptes pourront être notés par écrit par les joueurs, et/ou affichés publiquement dans la salle du tournoi. Des fiches cartonnées et des stylos seront alors remis aux joueurs encore en lice.

18. À l'issue du 1er tour (éliminatoires), les deux meilleurs joueurs (= les titulaires des deux plus gros tapis à l'issue du décompte final) de chaque table seront qualifiés pour le tour suivant.

Un participant non-qualifié pour la phase (semi-)finale à l'issue d'une table de qualification de 1^{er} tour pourra retenter sa chance durant toute la période des tables éliminatoires, moyennant à chaque tentative un droit de ré-entrée de 60 €.

Les places non pourvues aux tables de phase semi-finales pourront être attribuées par les organisateurs aux joueurs qui en auraient fait la demande préalable auprès du TD, et moyennant un ultime droit d'entrée de 60 €. Aucune table ne saurait recevoir plus de 7 joueurs. Ainsi et par exemple, onze joueurs qualifiés en semi-finales à l'issue des éliminatoires pourraient donner lieu à l'attribution de 3 places à pourvoir afin de compléter deux tables semi-finales.

19. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs joueurs à l'issue d'une table (de qualification ou finale), les joueurs concernés disputeront une ultime main de départage avec mise secrète. Aucun arrangement (cf. les '*deals*' du jeu de poker) entre joueurs ne sera permis.

Règles et procédures spécifiques :

- a) Les règles utilisées pour ce tournoi de Blackjack seront celles utilisées aux tables de Blackjack du Casino de Namur en temps normal :

20. L'option '*Even money*', c'est-à-dire la possibilité d'être payé 1:1 lorsque le joueur a un *black-jack* face à un as ou une carte à dix points à la banque, sera autorisée.

21. Il ne sera pas permis de tirer encore une carte sur un score de 21 consolidé.

22. Exceptionnellement, à l'occasion du tournoi, les cartes distribuées pourront être issues d'un sabot traditionnel de six paquets de 52 cartes.

23. Par dérogation au règlement habituel et pour la bonne tenue du tournoi, les cartes distribuées ou dévoilées par erreur seront automatiquement 'brûlées', c'est-à-dire mises à la défausse, et non plus proposées au reste de la table.

24. Le partage des paires de cartes de même valeur, paires d'As incluses, pourra s'effectuer jusque deux fois de suite par main, pour un maximum de trois mains jouées (boxes). La valeur des As partagés sera figée à 11 points. Un joueur ne pourra pas tirer librement des cartes supplémentaires sur un as séparé. Il ne sera pas permis de rester avec une seule carte sur une main résultant d'un partage.

25. Un joueur pourra 'doubler' (sa mise) sur n'importe quelle main de deux cartes, y compris sur des mains résultant de partages de paires.

26. L'abandon (*surrender*) sera autorisé dans les cas prévus par le règlement relatif au jeu du black-jack du Casino Resort Namur : autorisé dans tous les cas, sauf face à un As de la banque, et/ou sauf si la main du joueur contient un as ou compte moins de 12 points.

- b) Le « Bouton de parole » (*first wager button*)

27. Le box de départ pour la première main de chaque tour du tournoi correspond au siège n°1 de chaque table. Les joueurs ne peuvent jouer qu'une main à la fois, à l'exception des paires partagées. Se faire remplacer par un autre joueur, miser sur d'autres boxes que le sien ou pour d'autres joueurs ne sera pas autorisé.

28. Un marqueur / bouton sera utilisé pour désigner le joueur qui sera "premier de parole" pour chaque main. Le joueur ayant le bouton devant lui sera le premier à miser, puis à parler/jouer pour la main en cours une fois que les autres joueurs à la table auront misé. Le marqueur en question sera décalé d'un box dans le sens des aiguilles d'une montre après chaque main. Une mise placée par un joueur à contre-temps ne peut plus être retirée ou modifiée.

29. Les joueurs seront priés de gagner leurs places cinq minutes au plus tard avant le début du tour de tournoi. Les joueurs retardataires seront pénalisés d'une unité par main manquée. Manquer le début de la 6ème main sera considéré comme forfait. Les joueurs devront rester assis à leur place avant la distribution de la première carte de chacune de leurs mains. Les joueurs éliminés (notamment par manque de jetons suffisants pour pouvoir effectuer une mise minimale) doivent quitter la table. Leur box ne sera plus servi en cartes, et le bouton de parole sera décalé d'un box supplémentaire, jusqu'au prochain box occupé par un joueur encore en lice pour le tour.

- c) Autres spécificités & procédures :

30. Les joueurs auront 20 secondes de réflexion pour le placement de leur mise, et 20 autres secondes pour prendre leur décision de jeu. Ce temps peut passer à une minute pour les deux dernières mains de chaque tour du tournoi. En cas de dépassement de ces délais, ou en cas d'absence à la table, le joueur sera considéré comme ayant misé le minimum, et comme 'servi' pour ce qui est du jeu de la main.

31. Chaque jeton devra rester pleinement visible des autres joueurs, et empilé par colonnes de jetons de même valeur. Tout joueur peut demander au croupier de vérifier ou de corriger l'arrangement des jetons de tout autre joueur à la table, sans pour autant que son temps de réflexion soit suspendu. Un joueur refusant de s'exécuter ou convaincu de dissimulation fera l'objet d'un seul et unique avertissement. Le joueur persistant à dissimuler ou falsifier l'arrangement de ses jetons sera disqualifié ou pénalisé, à la discrétion du TD.

31 bis. Les joueurs ne pourront manipuler leurs jetons qu'à leur tour de parole.

- d) Règles de mises :

32. La mise minimale initiale obligatoire est de 50 unités. Les mises se font par incréments de 50 unités, les mises initiales maximales étant de 2 000 unités, et seront précisées publiquement avant le début du tournoi. Les mises ne correspondant pas à des unités entières seront arrondies à l'unité immédiatement *inférieure* et traitées en conséquence pour le calcul des gains et pertes. Un joueur est obligé de miser 50 unités à chaque main au minimum. Un joueur n'ayant plus assez de points pour effectuer une mise minimale ne pourra plus jouer, mais verra son score final pris en compte.

33. Les mises initiales (= avant partages ou doublés) dépassant le maximum autorisé seront automatiquement corrigées et ramenées au maximum permis, l'excédent (moins une mise minimale à titre d'amende-pénalité en cas de récidive) étant restitué au joueur surmiseur.

34. Les croupiers resteront libres de payer les mains gagnantes avec les jetons de valeur équivalente de leur choix.

35. Les mises des joueurs seront restituées en cas d'égalité de points avec la banque. Les mises des joueurs devront être amenées en un seul mouvement / une seule pile de jetons dans la zone ou sur la ligne prévue à cet effet. Il ne sera pas permis aux joueurs de rajouter ou de soustraire des jetons après coup. En cas de doute sur le montant de la mise, le croupier se référera aux jetons avancés **en une seule pile** sur le tapis de jeu, et non à la parole du joueur.

36. Chaque joueur aura la possibilité d'utiliser de signaux manuels explicites pour signifier au croupier sa décision. Tirer / carte (taper de l'index sur la table), rester (paume vers le tapis passée au-dessus des cartes), abandonner (ligne tracée du doigt vers le croupier depuis la mise), doubler (ajouter la même somme en jetons *derrière* la mise initiale), partager (jetons placés *à côté* de la mise initiale).

- e) Étiquette

37. La langue officielle du tournoi sera le français. Il ne sera pas permis aux joueurs de converser dans d'autres langues entre eux ou avec un ou des spectateurs.

38. Le(s) spectateur(s) pris en train de conseiller (ou de dicter sa conduite à) un joueur sera(ont) prié(s) de quitter les lieux. Les joueurs ne seront pas autorisés à se concerter à la table.

39. Le TD reste libre des suites à donner aux dérapages éventuels de langage ou de comportement entre joueurs ou vis-à-vis du personnel du casino.

40. Aucune aide extérieure, humaine, matérielle ou logicielle, à la décision ne sera autorisée. Les appareils de communication (téléphones, écouteurs, tablettes etc.) devront rester éteints.

41. Les décisions du TD ou du membre du comité organisateur appelé à arbitrer un litige durant le tournoi seront sans appel. Les litiges devront être tranchés avant que les joueurs concernés ne quittent leur table.

42. Une fois le jeu commencé, les joueurs ne seront plus autorisés à quitter leur table, sauf dans les cas préalablement arrangés avec le TD ou en cas d'urgence médicale ou sanitaire.

43. Le tournoi sera strictement non-fumeur.

44. Ces règles pourront être adaptées aux besoins des organisateurs du tournoi le jour venu. Pourront notamment être implémentés ou modifiés : les limites de mises, le nombre et la valeur des jetons de départ, le nombre de qualifiés à chaque tour, le nombre de mains jouées par tour, la répartition de la dotation etc. Les modifications apportées au présent règlement feront dans tous les cas l'objet d'un rappel public avant chaque tour.

- f) Dotation et Remise des Prix :

45. L'image et les noms (prénom + initiale du nom de famille) des participants à la table finale (TF) pourront être utilisés par le comité organisateur et le Casino Resort pour raisons publicitaires. La remise des prix se fera publiquement, en principe dans la zone de tournoi du Casino Resort.

46. La dotation du tournoi (cagnotte, ou 'prizepool') consistera en l'ensemble des inscriptions et ré-inscriptions nettes de taxes, et sera répartie comme suit : 40 % du total iront au grand gagnant, 25 % au deuxième meilleur finaliste au classement général, 15 % au troisième, 10 % au quatrième et le solde au cinquième meilleur finaliste. Le grand gagnant recevra en sus un trophée commémoratif de l'événement. Le sixième et dernier finaliste pourra recevoir, à la discrétion du TD, un(des) lot(s) de consolation.

47. Aucun prix ou lot ne sera remis tant que le tournoi ne sera pas terminé.

Version : 02.08.2024